


 Communauté de Communes

 DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

 Communauté de
Communes du Pays
des Pailions

OBJET :

 Compte administratif
du budget principal
pour l'exercice 2019

Décision n° 20 06 03

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site www.ccpp06.fr), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo.

Absent excusé : Monsieur Jean-Claude Vallauray.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

Vu la délibération n° 19 03 07 relative au débat d'orientations budgétaires ;

Vu la délibération n° 19 04 01 portant approbation du BP pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 19 12 02 portant approbation de la DM pour l'exercice 2019 ;

Considérant que le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019 peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses ou déficit	ou	Recettes ou excédents	ou
Résultats reportés			767 428,20 €	
Opérations de l'exercice	14 866 172,39 €		14 587 923,24 €	
Résultat d'exécution	14 866 172,39 €		15 355 351,44 €	
Résultat de clôture			489 179,05 €	

 Nombre de conseillers en
exercice : 38

 Nombre de présents : 35
 Nombre de votants : 36
 Pour : 34
 Contre : 0
 Abstentions : 2

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 348 612,76 €
Opérations de l'exercice	8 758 446,09 €	7 623 322,24 €
Résultat d'exécution	8 758 446,09 €	12 971 935,00 €
Résultat d'exécution		4 213 488,91 €
Restes à réaliser (RàR)	8 133 663,00 €	4 971 269,00 €
Solde des RàR	3 162 394,00 €	
Résultat de clôture		1 051 094,91 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur présentant le compte administratif, et sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Adopte** le compte administratif du budget principal dressé par l'ordonnateur pour l'année 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**

